

## SOLIDARITÉS

### PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 31 juillet 2020 définissant les blocs de compétences du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale et portant modification de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale (JORF n° 0192 du 6 août 2020)**

NOR : SSAA2017586A

Le ministre des solidarités et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article D. 451-28-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 676-1 ;

Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative cohésion sociale et santé en date du 16 juin 2020 ;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation en date du 30 juin 2020 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 6 juillet 2020,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – 1° Le « 3. Référentiels de compétences » de l'annexe I de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale est remplacé par l'annexe I du présent arrêté ;

2° L'annexe V de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale est remplacée par l'annexe II du présent arrêté.

**Art. 2.** – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**Art. 3.** – La directrice générale de la cohésion sociale et la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 31 juillet 2020.

*Le ministre des solidarités  
et de la santé,*

Pour le ministre et par délégation :  
*La directrice générale de la cohésion sociale,*  
V. LASSERRE

*La ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation,*

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice générale de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle,*  
A.-S. BARTHEZ

ANNEXES

ANNEXE I

3. Référentiel de compétences

**Domaine de compétences 1 : conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne**

*Bloc de compétences n° 1 : analyse de situations sociales liées à la vie quotidienne*

COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
C1.1 Assurer une veille sociale, technique, scientifique, juridique pour l'analyse d'un phénomène social lié à la vie quotidienne	Recenser des sources d'informations variées Exploiter des informations pertinentes Mettre en forme ou diffuser des informations sélectionnées Expliciter une question sociale
C1.3A Concevoir des actions de conseil, d'animation et de formation dans les domaines de la vie quotidienne	Rechercher, collecter et exploiter une documentation professionnelle technique dans les domaines de la vie quotidienne Sélectionner les informations adaptées au destinataire Formaliser et diffuser les informations recueillies Actualiser les informations

*Bloc de compétences n° 2 : conseil à visée sociale dans les domaines de la vie quotidienne*

COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
C1.2 Adapter sa pratique, son expertise en tenant compte de la profession, des savoirs et des techniques	Analyser sa pratique pour prendre du recul -Transmettre son expérience Faire évoluer sa pratique, son expertise en fonction des évolutions sociétales
C1.3B Conseiller les personnes	Favoriser l'accès aux services et aux équipements collectifs de proximité Adapter le discours de spécialistes et l'apport scientifique, technique et juridique au groupe de personnes Proposer des orientations vers d'autres professionnels et partenaires

**Compétences validées en brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale**

COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
C1.4 Réaliser une étude technique dans les domaines de la consommation, du budget, de l'habitat-logement, de l'environnement-énergie, de la santé-alimentation-hygiène	Identification du besoin Recueil des données et des informations Sélection des informations recueillies Élaboration et/ou suivi du cahier des charges de l'étude Organisation des données et des informations Repérage et identification des dysfonctionnements, transmission aux services compétents
C1.5 Concevoir et mettre en œuvre des projets pour la gestion locale de l'environnement avec les habitants et les institutions	Analyse complète et pertinente de l'existant -Mise en œuvre de solutions réalistes et adaptées, conformes aux préconisations Maîtrise et mise en œuvre de la méthodologie de projet
C1.6 Élaborer un budget ; constituer le dossier de financement	Identification des sources de financement et des charges Prise en compte des mécanismes budgétaires -Présentation conforme d'un budget prévisionnel
C1.7 Gérer le budget d'une action individuelle ou collective	Maîtrise des moyens financiers alloués Présentation d'un bilan comptable Respect de l'échéancier défini Mise en œuvre d'un suivi régulier
C1.8 Coordonner une équipe x Garantie de la cohérence des interventions des différents membres de l'équipe	Garantie de la cohérence des interventions des différents membres de l'équipe Prise en compte des compétences Prise en compte des contraintes Participation à l'élaboration de plannings fonctionnels Proposition de méthodes de travail adaptées

**Domaine de compétences 2 : intervention sociale**

*Bloc de compétences n° 3 : conduite de l'intervention sociale auprès des publics*

COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
C2.1 Etablir une relation professionnelle dans un cadre éthique	Créer des conditions d'accueil de la personne et du groupe Identifier des conditions favorables à l'accueil -Mettre en œuvre des techniques relationnelles adaptées Adapter la relation professionnelle aux acteurs en tenant compte de leurs spécificités Mettre en œuvre des techniques d'écoute Savoir communiquer en langue étrangère
C2.2 Instaurer une relation d'accompagnement social	Favoriser l'expression de la personne Respecter la singularité de la personne Adapter son mode de communication aux personnes et aux contextes Utiliser les techniques d'écoute et d'entretien Se présenter, présenter son service et ses missions
C2.3 Analyser et diagnostiquer une situation dans sa complexité et sa globalité	Recueillir, sélectionner et analyser des données nécessaires à la compréhension de la situation Identifier les besoins et attentes de la personne Évaluer la situation dans une approche globale Identifier et valoriser les potentialités des personnes Prendre en compte toutes les dimensions d'une situation pour l'analyser Repérer et évaluer les éléments pouvant entraîner une situation de danger
C2.B2 Co-construire un plan d'action négocié et accompagner sa mise en œuvre	Élaborer avec la personne le plan d'action négocié Mettre en œuvre des techniques relationnelles adaptées Tenir compte des aspirations et des besoins de la personne dans le plan d'action Mobiliser les moyens et dispositifs adaptés Évaluer en continu avec la personne la mise en œuvre du plan d'action pour ajuster l'accompagnement social Accompagner la personne dans la mobilisation et le développement de ses potentialités Faire émerger les potentialités des personnes en prenant en compte leur environnement Assurer une fonction de médiation et de négociation
C2.B3 Evaluer les résultats de l'intervention en favorisant l'implication de la personne	Ajuster le plan d'action en tenant compte du rythme de la personne et de l'évolution de sa situation Identifier les évolutions de la situation avec la personne Identifier les axes de progression avec la personne Définir et mettre en œuvre des actions correctives Partager l'analyse de la situation avec la personne Prendre en compte les évaluations des autres acteurs
C2.A1 Rechercher et organiser les ressources nécessaires au projet collectif	Identifier les ressources nécessaires au projet Planifier l'utilisation des ressources Impulser et accompagner une dynamique d'équipe projet Élaborer et gérer un plan de financement pour le projet collectif Exécuter le budget
C2.A2 Mettre en place une relation d'aide, un accompagnement au plan collectif	Créer les conditions de la participation des personnes à une dynamique de groupe Identifier et valoriser les potentialités des personnes Observer et analyser la dynamique de groupe Utiliser des techniques relationnelles adaptées Créer des supports d'animation Savoir utiliser des outils numériques et leurs fonctions collaboratives Prendre en compte les interactions des personnes dans le groupe Organiser les conditions matérielles des espaces et des lieux favorisant la participation des personnes
C2.A3 Impulser, conduire des actions collectives d'animation, de formation, de conseil et d'information auprès des groupes dans les domaines de la vie quotidienne	Mettre en œuvre la méthodologie d'intervention sociale auprès des groupes Identifier les potentialités des personnes Utiliser les ressources des personnes et des groupes Recueillir les données nécessaires à la compréhension de la situation Élaborer un diagnostic partagé avec les personnes et les groupes Accompagner les personnes dans l'élaboration de projets d'action collective Produire un plan d'actions partagés Identifier et mobiliser les partenariats nécessaires Associer les acteurs à la réalisation du projet Créer les conditions de participation des personnes Favoriser l'expression des personnes Favoriser les interactions dans le groupe

COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
C2.A4 Evaluer en continu le projet collectif	Mettre en place une évaluation partagée avec le groupe Identifier les évolutions de la situation des personnes et du groupe Définir et mettre en œuvre des réajustements Prendre en compte les évaluations des autres acteurs Ajuster avec le groupe le projet d'action collective
C2.D1 Concevoir et conduire des projets à dimension territoriale	Identifier des besoins à partir des éléments de contexte du territoire pour l'élaboration du projet Consulter et recueillir les expressions des habitants du territoire Mobiliser les ressources des partenaires et des acteurs du territoire en lien avec le projet Mobiliser les ressources de l'environnement Déterminer les moyens humains, matériels et budgétaires nécessaires Accompagner les acteurs des projets Favoriser la représentation des personnes dans les instances de concertation Évaluer et ajuster le projet
C2.D2 Impulser et accompagner une dynamique d'équipe projet	Piloter un collectif d'acteurs et de partenaires Utiliser les techniques d'animation d'équipe projet Associer tous les acteurs au suivi du projet Coordonner des moyens humains et techniques au service du projet Contribuer auprès d'une équipe projet à la réflexion sur les domaines de la vie quotidienne à l'échelle d'un territoire

**Bloc de compétences n° 4 : accompagnement éducatif budgétaire**

COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
C2.B1 Analyser les besoins d'un public	Recueil de données Appréhension des caractéristiques du public Diagnostic des besoins
C2.4 Mettre en œuvre un accompagnement éducatif budgétaire	Co-construire l'accompagnement éducatif budgétaire Analyser et diagnostiquer une situation à partir du budget Mettre en œuvre les mesures de protection administrative et judiciaire Conseiller individuellement et collectivement sur la gestion du budget

**Domaine de compétences 3 : communication professionnelle**

**Bloc de compétences n° 5 : expression et communication écrite et orale (validé en brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale »)**

COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
C3.1 Elaborer une stratégie de communication à destination de différents publics	Sélection des contenus Adaptation du message aux objectifs à atteindre, à la diversité des publics (usagers, habitants, hiérarchie, élus...) Choix du mode de communication et de transmission auprès des interlocuteurs Élaboration de supports de communication (écrit, oral, visuel...) Utilisation de technologies de l'information Traitement et gestion de l'information Transmission d'informations dans le respect des règles éthiques et professionnelles

**Bloc de compétences n° 6 : communication professionnelle en travail social**

COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
C3.2 Elaborer une stratégie de communication à destination de différents publics, des professionnels, des partenaires, de son institution	Réaliser un plan de communication Sélectionner les informations adaptées en fonction du destinataire et des objectifs Mobiliser les compétences des différents acteurs Construire un argumentaire pour l'aide à la prise de décision Adapter les modes de communication en fonction des destinataires Créer des supports de communication Promouvoir les projets et les actions auprès des différents acteurs
C3.3 Transmettre des informations auprès des différents acteurs dans un cadre éthique	Gérer des informations et des données professionnelles Formaliser et diffuser des informations actualisées et objectives dans le respect du cadre réglementaire Adapter les informations aux destinataires

COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
C3.4 Appréhender et mobiliser l'environnement numérique	Utiliser les outils bureautiques et numériques Utiliser différents modes de communication pour partager l'information dans le respect des personnes et du cadre réglementaire Exercer une veille sur les usages numériques

**Domaine de compétences 4 : dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux**

*Bloc de compétences n° 7 : connaissance et analyse des contextes institutionnels  
(validé en brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale »)*

COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
C4.1 Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle	Identification des partenaires, de leurs missions et des enjeux partenariaux Identification de l'évolution des politiques sociales locales, nationales et européennes Connaissance et mise en œuvre des conditions et des techniques d'animation d'un réseau (de professionnels ou autres)
C4.2 Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles	Prise en compte des obligations et contraintes institutionnelles, humaines et financières...
C4.7 Participer à l'élaboration de documents contractuels avec les partenaires	Élaboration du contrat Formalisation écrite Validation hiérarchique

*Bloc de compétences n° 8 : mobilisation des acteurs et des partenaires*

COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
C4.3 Représenter le service, l'établissement, l'institution	Se situer dans un service, un établissement, une institution et son projet Se présenter et présenter le service, l'établissement, l'institution Identifier la place du service, de l'établissement, de l'institution dans son environnement et sur le territoire
C4.4 S'inscrire dans un travail d'équipe en interne, pluriprofessionnel, pluriinstitutionnel	Coopérer avec d'autres professionnels Coproduire des diagnostics, des analyses partagées et des projet
C4.5 Identifier et analyser les dynamiques territoriales	Analyser les caractéristiques et les spécificités du territoire Identifier et mobiliser des ressources du territoire Produire une analyse du territoire Développer des analyses territoriales partagées
C4.6 Inscrire des actions en partenariat et en réseau dans une dynamique territoriale	Identifier les partenaires et les enjeux partenariaux Mobiliser un réseau d'acteurs et de partenaires Travailler en réseau Prendre en compte l'évolution des politiques sociales locales, nationales et européennes
C4.8 Assurer une fonction de médiation et de négociation	Utiliser les techniques de médiation Prévenir et gérer des situations conflictuelles Faciliter la concertation entre les personnes et les services ou institutions Assurer un rôle d'interface dans le cadre d'une négociation entre la personne et un service, un établissement, une institution ou entre personnes Mettre en œuvre les techniques de négociation
C4.9 Assurer une veille sur les politiques publiques	Identifier les sources d'information Identifier et utiliser des outils de veille Partager les résultats de la veille Appréhender les enjeux et les évolutions des politiques publiques et territoriales

**Certification des blocs de compétences**

Les blocs de compétences sont capitalisables. Ils peuvent être acquis séparément conformément au tableau ci-dessous.

DC	BLOC DE COMPÉTENCES	ÉPREUVE DE CERTIFICATION
DC1	Bloc de compétences n° 1 : analyse de situations sociales liées à la vie quotidienne	Mémoire de pratiques professionnelles
	Bloc de compétences n° 2 : conseil à visée sociale dans les domaines de la vie quotidienne	Analyse à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne

DC	BLOC DE COMPÉTENCES	ÉPREUVE DE CERTIFICATION
DC2	Bloc de compétences n° 3 : conduite de l'intervention sociale auprès des publics	Intervention sociale individuelle ou collective
	Bloc de compétences n° 4 : accompagnement éducatif budgétaire	Accompagnement éducatif budgétaire
DC3	Bloc de compétences n° 5 : expression et communication écrite et orale	Certification en BTS ESF
	Bloc de compétences n° 6 : communication professionnelle en travail social	Ecrits professionnels
DC4	Bloc de compétences n° 7 : connaissance et analyse des contextes institutionnels	Certification en BTS ESF
	Bloc de compétences n° 8 : mobilisation des acteurs et des partenaires	Analyse des relations partenariales

En application de l' article D. 451-8 du code de l'action sociale et des familles, les blocs de compétences 5 à 8 des diplômes du travail social mentionnés au 16° de l'article D. 612-32-2 du code de l'éducation sont correspondants et sont donc réputés acquis et transférables entre ces diplômes.



ANNEXE II  
Référentiel de certification

Modalités de certification du DC 1 : conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	DÉFINITION DE L'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE et lieu	DURÉE de l'épreuve	EXAMINATEURS, correcteurs
<p>Évaluer la capacité du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mobiliser les connaissances théoriques de conseil à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne</li> <li>- analyser les situations sociales liées à la vie quotidienne</li> </ul>	<p>Analyse à visée socioéducative dans les domaines de la vie quotidienne</p> <p>Bloc de compétences n° 1 : analyse de situations sociales liées à la vie quotidienne</p>	<p>À partir d'une problématique retenue de façon concertée entre l'étudiant et le référent professionnel, présentation orale d'une analyse d'une intervention socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne</p>	<p>Établissement de formation</p> <p>Coefficient : - soutenance orale : 1</p>	<p>Soutenance orale : 30 mn Présentation : 10 mn Échanges : 20 mn</p>	<p>Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>
<p>Évaluer la capacité du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>objectifs généraux</b> : analyser une question sociale ou un questionnement professionnel en montrant l'articulation entre théorie et pratique</li> <li>- Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche</li> <li>- Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain</li> <li>- <b>objectifs spécifiques</b> : interroger, dans une optique d'adaptation de la pratique ou de l'expertise professionnelle, la pratique professionnelle mise en œuvre ou observée</li> <li>- Proposer des actions de conseils, d'informations ou d'expertise en lien avec la ou les situations professionnelles analysées</li> </ul>	<p>Mémoire de pratiques professionnelles</p> <p>Bloc de compétences n° 2: conseil à visée sociale dans les domaines de la vie quotidienne</p>	<p>Le mémoire de pratiques professionnelles doit montrer l'appropriation des compétences à mettre en œuvre dans l'exercice du métier et la mobilisation de compétences méthodologiques et de connaissances en sciences humaines et sociales au service des pratiques professionnelles du travail et de l'intervention sociale</p>	<p>Epreuve en centre d'examen organisée par le rectorat</p> <p>Document de 30 à 35 pages (hors annexes)</p> <p>Coefficients : - écrit : 1 - soutenance orale : 1</p> <p>Le mémoire est noté par les membres du jury avant la soutenance. La note est attribuée avant l'audition du candidat</p>	<p>Soutenance orale : 40 mn Présentation : 10 mn Échanges : 30 mn</p>	<p>Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur collective</p>

Certification du DC 1 : moyenne des 3 notes

**Modalités de certification du DC 2 : intervention sociale**

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	DÉFINITION DE L'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE et lieu	DURÉE de l'épreuve	EXAMINATEURS, correcteurs
Évaluer la capacité du candidat à : - mettre en œuvre les méthodologies d'intervention - mobiliser les connaissances théoriques en lien avec l'intervention sociale - analyser son intervention professionnelle	Bloc de compétences n° 3 : conduite de l'intervention sociale auprès des publics	Présentation écrite d'une intervention sociale individuelle ou collective issue de la formation pratique	Établissement de formation Écrit de 10 à 12 pages maximum Situation présentée au choix du candidat Coefficients : - écrit : 1 - soutenance orale : 1	Soutenance orale : 30 mn Présentation : 10 mn Échanges : 20 mn	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
Évaluer la capacité du candidat à : - mettre en œuvre un accompagnement éducatif budgétaire - analyser la mise en œuvre de l'accompagnement	Accompagnement éducatif budgétaire Bloc de compétences n° 4 : accompagnement éducatif budgétaire	Étude d'une situation d'accompagnement éducatif budgétaire	Établissement de formation Coefficient : - écrit : 1	3 heures	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur

Certification du DC 2 : moyenne des 2 notes

**Modalités de certification du DC 3 : communication professionnelle en travail social**

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	DÉFINITION DE L'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE et lieu	DURÉE de l'épreuve	EXAMINATEURS, correcteurs
Évaluer la capacité du candidat à : - communiquer par écrit dans le respect des principes éthiques et juridiques - adapter sa communication écrite à un destinataire cible - s'appuyer sur un support de communication numérique adapté. - argumenter ses choix méthodologiques, ses propositions, ses choix de communication	Écrits professionnels Bloc de compétences n° 6 : - communication professionnelle en travail social	À partir d'un dossier documenté à destination d'un tiers, élaboration d'un écrit professionnel (note de synthèse, note d'information, note d'aide à la décision, rapport social...)	Établissement de formation Dossier documenté proposé par l'établissement de formation Coefficient : - écrit : 1	4 heures	Jury composé d'un formateur ou un universitaire

Certification du DC 3 : 1 note

**Modalités de certification du DC 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux**

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	DÉFINITION DE L'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE et lieu	DURÉE de l'épreuve	EXAMINATEURS, correcteurs
Évaluer la capacité du candidat à : - connaître, analyser un environnement institutionnel et à s'y situer - se positionner dans un travail d'équipe et de partenariat	Bloc de compétences n° 8 : mobilisation des acteurs et des partenaires	Note d'analyse d'une situation partenariale rencontrée en formation pratique	Établissement de formation Écrit entre 8 à 10 pages Coefficients : - Écrit : 1 Soutenance orale : 1	Soutenance orale : 30 mn Présentation : 10 mn Échanges : 20 mn	Jury composé de 2 interogateurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur

Certification du DC 4 : moyenne des 2 notes



ANNEXE V

DIPLÔME D'ÉTAT DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE – SESSION 2020

**Définition des épreuves de la session de rattrapage**

La session de rattrapage est organisée sous la forme d'une épreuve pour chacun des quatre domaines de compétences du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale.

Les candidats se présentent à l'ensemble des épreuves correspondant à des domaines de compétences pour lesquels ils n'ont pas obtenu la moyenne.

Chaque épreuve de rattrapage conduit à l'attribution d'une note unique qui remplace la moyenne obtenue lors de la session principale au domaine de compétences correspondant.

Pour les épreuves nécessitant un support écrit, le candidat communique le document à son établissement de formation au plus tard le 11 septembre 2020 afin que celui-ci l'adresse à l'autorité organisatrice.

Le candidat peut se munir de son support écrit lors de son passage devant les examinateurs.

**DOMAINES DE COMPÉTENCES 1 : CONSEIL ET EXPERTISE À VISÉE SOCIO-ÉDUCATIVE  
DANS LES DOMAINES DE LA VIE QUOTIDIENNE**

Pour l'épreuve de démarche de recherche, l'étudiant présente le sujet qu'il avait choisi pour son projet de mémoire d'initiation à la recherche, quel qu'en soit l'état d'avancement. Il présente, dans tous les cas, l'intégralité de la réflexion préalable à la rédaction du mémoire (choix et intérêt du sujet, problématique, méthodes de recherche envisagées ou éventuellement mises en œuvre) et selon les cas, soit la méthodologie qu'il a effectivement mise en œuvre, soit la méthodologie qu'il entendait mettre en œuvre pour mener à bien son projet.

Le document à remplir par le candidat est présenté sous la forme d'un modèle national joint. Il permet de structurer l'épreuve et sert de support ou de référence tant pour le jury que pour le candidat mais il n'est pas noté. Il comprend 6 à 8 pages sans annexe.

Seule la prestation orale du candidat est notée.

Le candidat est évalué sur trois axes :

1<sup>er</sup> axe : capacité à expliciter le choix de son sujet (motivation, positionnement...).

2<sup>e</sup> axe : sa capacité à argumenter les choix méthodologiques de la démarche proposée (références théoriques, choix du terrain, outils de recueil des données...).

3<sup>e</sup> axe : sa capacité à situer son sujet dans le cadre du travail social.

Autres critères :

- capacité à présenter un exposé structuré dans le temps imparti ;
- capacité à répondre aux questions du jury.

DOMAINE de compétences	INTITULÉ de l'épreuve	DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE
DC1 Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne	Mémoire	Épreuve orale d'une durée de 40 minutes (10 minutes de présentation + 30 minutes d'échanges). L'étudiant remet au jury, préalablement à la passation de l'épreuve, un document rédigé selon le modèle joint présentant le projet de recherche qu'il avait envisagé dans le cadre de son mémoire d'initiation à la recherche autour de l'analyse d'un phénomène social lié à la vie quotidienne inscrit dans le champ de l'ESF. Il décrit la méthodologie qu'il entendait mener pour réaliser ce projet de recherche. L'étudiant présente son projet de recherche pendant 10 minutes puis répond aux questions des examinateurs.	Épreuve organisée en centre d'examen. Le document présenté par l'étudiant constitue un support de l'échange et ne fait pas l'objet d'une notation. Examineurs : un professionnel et un enseignant ou un formateur.

**DOMAINE DE COMPÉTENCES 2 : INTERVENTION SOCIALE**

Pour l'épreuve de dossier de pratiques professionnelles, l'étudiant choisit de présenter une action d'intervention sociale d'aide à la personne ou une action d'intervention sociale d'intérêt collectif (le

candidat choisit un seul mode d'intervention). Il peut s'agir d'une action observée par le candidat à l'occasion de ses périodes de stage, d'une action qu'il a menée et à laquelle il a contribué, ou d'une action qu'il a envisagée et organisée à partir de ses propres observations.

Le document à remplir par le candidat est présenté sous la forme d'un modèle national joint. Il permet de structurer l'épreuve et sert de support ou de référence tant pour le jury que pour le candidat mais il n'est pas noté. Il comprend 6 à 8 pages sans annexe.

Seule la prestation orale du candidat est notée.

Le candidat est évalué sur trois axes :

1<sup>er</sup> axe : capacité à mettre en œuvre une méthodologie d'intervention sociale, soit d'aide à la personne, soit d'intérêt collectif.

2<sup>e</sup> axe : capacité à expliciter et argumenter son positionnement professionnel dans le cadre d'une intervention sociale individuelle ou collective.

3<sup>e</sup> axe : capacité à prendre en compte la personne ou le groupe dans le cadre d'une action d'intervention sociale.

Autre critères :

- capacité à présenter un exposé structuré dans le temps imparti ;
- capacité à répondre aux questions du jury.

DOMAINE de compétences	INTITULÉ de l'épreuve	DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE
DC2 Intervention sociale	Dossier de pratiques professionnelles	Épreuve orale d'une durée de 40 minutes (10 minutes de présentation + 30 minutes d'échanges). L'étudiant remet au jury, préalablement à la passation de l'épreuve, un document rédigé selon le modèle joint proposant la description et l'analyse d'une action d'intervention sociale d'aide à la personne ou d'une action sociale d'intérêt collectif. L'étudiant présente ensuite ce projet d'intervention sociale pendant 10 minutes puis répond aux questions des examinateurs.	Épreuve organisée en centre d'examen. Le document présenté par l'étudiant constitue un support de l'échange et ne fait pas l'objet d'une notation. Examinateurs : un professionnel et un enseignant ou un formateur.

### DOMAINE DE COMPÉTENCES 3 : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

Cette épreuve est organisée sous la même forme que pour les sessions ordinaires des années précédentes.

Critères d'évaluation du candidat par les correcteurs : à partir du corrigé indicatif fourni avec le sujet national

DOMAINE de compétences	INTITULÉ de l'épreuve	DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE
DC3 Communication professionnelle	Elaboration d'une communication professionnelle	Épreuve écrite sur un sujet national	Épreuve organisée en centre d'examen. Correcteurs : un professionnel et un enseignant ou un formateur.

### DOMAINE DE COMPÉTENCES 4 : IMPLICATION DANS LES DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES, PARTENARIALES ET INTERINSTITUTIONNELLES

Cette épreuve est organisée sous la même forme que pour les sessions ordinaires des années précédentes.

Critères d'évaluation du candidat par les correcteurs : à partir du corrigé indicatif fourni avec le sujet national

DOMAINE DE COMPÉTENCES	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE
DC4 Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et interinstitutionnelles	Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et interinstitutionnelles	Épreuve écrite sur un sujet national.	Épreuve organisée en centre d'examen. Correcteurs : un professionnel et un enseignant ou un formateur.

**Art. 7.** – Les épreuves de rattrapage de la session 2020 du diplôme d’État de conseiller en économie sociale familiale sont organisées dans les conditions prévues à l’annexe V du présent arrêté.

**Art. 8.** – La directrice générale de la cohésion sociale, la directrice générale de l’enseignement supérieur et de l’insertion professionnelle, les préfets de région et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 31 juillet 2020.

*Le ministre des solidarités  
et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation :  
La directrice générale  
de la cohésion sociale,  
V. LASSERRE*

*La ministre de l’enseignement supérieur,  
de la recherche et de l’innovation,  
Pour la ministre et par délégation :  
La directrice générale  
de l’enseignement supérieur  
et de l’insertion professionnelle,  
A.-S. BARTHEZ*

## SOLIDARITÉS

### PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 31 juillet 2020 portant organisation d'une session exceptionnelle de rattrapage pour le diplôme d'État d'assistant de service social, le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants, le diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé et le diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale (JORF n° 0192 du 6 août 2020)**

NOR : SSAA2017625A

Le ministre des solidarités et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'article 13 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 451-1 et D. 451-29 à D. 451-57-2 ;

Vu l'article 3 du décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2004 modifié relatif au diplôme d'État d'assistant de service social ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2005 modifié relatif au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2007 modifié relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2009 modifié relatif au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2009 modifié relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2020 portant adaptation des épreuves de certification des diplômes du travail social pour la session 2020 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le diplôme d'État d'assistant de service social, le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants, le diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé et le diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale font l'objet, outre la session organisée en application de l'arrêté du 25 juin 2020 susvisé, d'une session de rattrapage exceptionnelle pour l'année 2020.

**Art. 2.** – Peuvent se présenter à la session de rattrapage les candidats déclarés non admis à l'un des diplômes mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté à l'issue de la session organisée en application de l'arrêté du 25 juin 2020 susvisé.

Les candidats à la session de rattrapage se présentent à l'intégralité des épreuves correspondant aux domaines de compétences non acquis.

Les notes obtenues aux épreuves de rattrapage se substituent aux notes moyennes obtenues aux domaines de compétences correspondants, dans les conditions prévues aux articles 3 à 7.

**Art. 3.** – Les épreuves de rattrapage de la session 2020 du diplôme d'État d'assistant de service social sont organisées dans les conditions prévues à l'annexe I du présent arrêté.

**Art. 4.** – Les épreuves de rattrapage de la session 2020 du diplôme d'État d'éducateur spécialisé sont organisées dans les conditions prévues à l'annexe II du présent arrêté.

**Art. 5.** – Les épreuves de rattrapage de la session 2020 du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants sont organisées dans les conditions prévues à l'annexe III du présent arrêté.

**Art. 6.** – Les épreuves de rattrapage de la session 2020 du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé sont organisées dans les conditions prévues à l'annexe IV du présent arrêté.

**Diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale  
Session de rattrapage 2020**

**DC1  
Épreuve : MÉMOIRE**

**CONSIGNES**

Le candidat adresse ce document avant le **11 septembre 2020** à son établissement. Si le document n'est pas reçu à la date ci-dessus précisée, il ne pourra être admis à se présenter pour l'oral de rattrapage.

Le candidat adresse le présent document à son établissement en format PDF par messagerie électronique.

Le jour de l'oral de rattrapage, le candidat peut utiliser son document comme support de soutenance orale.

**Présentation du document :**

Page de garde : modèle ci-dessous

Nombre de pages: 6 à 8 pages (hors page de garde). Les pages sont numérotées.

Caractère : Calibri

Taille : 11

**Plan du document :**

**I - Sujet de recherche**

*L'étudiant indique le sujet qu'il a choisi de traiter, explicite les raisons de son choix (motivation et positionnement de son sujet dans le champ du travail social)*

- 1 – Sujet choisie
- 2 – Raisons du choix
- 3 – Pertinence du sujet dans le champ du travail social

**II - Méthodologie**

*L'étudiant argumente les choix méthodologiques de la démarche proposée (théoriques, terrain, outils de recueil de données)*

- 1 – Question de départ
- 2 - Problématique, hypothèses
- 3 – Recueil de données

**III – Évaluation du travail effectué**

*L'étudiant argumente les apports professionnels et indique les limites et/ou les prolongements possibles*

- 1 – Apports dans la réflexion professionnelle
- 2 - Limites entrevues et/ou développements possibles en termes de recherche

**Diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale**  
**Session de rattrapage 2020**

**DC1**

**Épreuve : MÉMOIRE**

**NOM :**

**PRÉNOM :**

**DATE DE NAISSANCE :**



**Diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale  
Session de rattrapage 2020**

**DC2**

**Épreuve : DOSSIER DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

**CONSIGNES**

**Le candidat adresse ce document avant le 11 septembre 2020 à son établissement. Si le document n'est pas reçu à la date ci-dessus précisée, il ne pourra être admis à se présenter pour l'oral de rattrapage.**

**Le candidat adresse le présent document à son établissement en format PDF par messagerie électronique.**

**Le jour de l'oral de rattrapage, le candidat peut utiliser son document comme support de soutenance orale.**

**Présentation du document :**

Page de garde : modèle ci-dessous

Nombre de pages: 6 à 8 pages (hors page de garde). Les pages sont numérotées.

Caractère : Calibri

Taille : 11

**Plan du document :**

**I - Action présentée**

*L'étudiant décrit le cadre de l'action présentée (intervention sociale individuelle ou d'intérêt collectif), explicite la situation de départ, présente l'action menée et son positionnement dans l'intervention sociale individuelle ou d'intérêt collectif et les résultats attendus.*

- 1 – Présentation du cadre de l'action
- 2 – Situation de départ
- 3 - Description de l'action et positionnement professionnel
- 4 – Résultats attendus

**II - Méthodologie**

*L'étudiant explicite la méthodologie d'intervention sociale individuelle ou d'intérêt collectif choisie*

**IV - Évaluation de l'action**

*L'étudiant indique la façon dont il envisage l'évaluation de l'action*

**Diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale  
Session de rattrapage 2020**

**DC2**

**Épreuve : DOSSIER DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

**NOM :**

**PRÉNOM :**

**DATE DE NAISSANCE :**


**ANNEXE VI**

**CALENDRIER ENTRETIEN D'ÉVALUATION**

Décret n° 2005-1095 du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Décret n° 2010-1153 du 29 septembre 2010.

Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

<b>ETAPES DE L'ENTRETIEN D'ÉVALUATION - JOUR "J"</b>	<b>DELAIS</b>
<p><b>Convocation à l'entretien d'évaluation et transmission des documents à l'évalué</b></p> <p>Pour les chefs d'établissement, avis du Président du Conseil de surveillance ou du conseil d'administration et transmission à l'évalué</p>	<b>J-15</b>
Retour par l'évalué des documents à l'évaluateur	<b>J-7</b>
<p><b>Entretien d'évaluation</b></p> <p>et information de l'évalué sur la PFR</p>	<b>Au plus tard le 20 octobre 2020</b>
Remise des documents signés par l'évaluateur à l'évalué	<b>J+15</b>
Retour <b>dans les 7 jours</b> des documents signés par l'évalué à l'évaluateur, complétés éventuellement de ses observations	
Transmission de la fiche de proposition au tableau d'avancement à la hors classe (fiche B3) au CNG	<b>Au plus tard le 31 octobre 2020</b>
Transmission du support d'évaluation (original) au CNG	<b>Au plus tard le 30 novembre 2020</b>
<p><b>Notification PFR à l'évalué</b></p> <p><b>Copie au CNG</b></p>	<b>J + 1 mois</b>